

# DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR ÉTABLIR UN PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

**Prendre RV à la mairie de SARREBOURG – 03.87.03.23.81**

**Délai d'attente : 10 à 15 jours – le passeport sera récupéré en Mairie de Sarrebourg**

- le formulaire de demande complété,
- la carte d'identité + une copie, **OU**
- une copie intégrale originale de l'acte de naissance avec filiation (délivré par la commune de naissance),
- deux photos d'identité récentes, conformes et suivant mesures ci-dessous,
- un justificatif de domicile original + une copie (facture EDF, téléphone ou avis d'imposition de l'année précédente),
- pour les personnes **mineures** (-18 ans) : la carte d'identité ou le passeport du parent signant l'autorisation parentale,
- pour les personnes **mineures** (-18 ans) : le livret de famille des parents,
- suivant le cas → jugement de divorce (changement de nom) ou acte de décès du conjoint (veuve...),
- l'ancien passeport ou une déclaration de perte (mairie) ou de vol (Gendarmerie -Police)
- un timbre fiscal d'une valeur de :
  - 86 € personnes majeures,
  - 42 € personnes mineures de 15 ans à moins de 18 ans,
  - 17 € personnes mineures de moins de 15 ans,

